

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59
Courriel : courriers@eauxtdp.fr
(Attention changement d'adresse courriel)

Liste des pièces adressées le 28/12/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i> Décision modificative n°4 – budget de l'eau potable	<u>Numéro de l'acte</u> 2021-44	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u> 14/12/2021

Fait à ST ANDIOL, le 28/12/2021
Le Directeur administratif et
financier,
Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Délibération du Conseil d'Administration
 Séance du 14 décembre 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 à 18h30 en mairie de CHÂTEAURENARD, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Étaient présents : BALDI Jean-Marc (en visioconférence), BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, GIRAUD Pierre (en visioconférence), MARCON Patrick, MILLET Isabelle, ONTIVEROS Christian, PONCHON Solange, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations : ANZALONE Marie-Laurence (procuration à SEISSON Jean-Pierre), FAURE Vincent (procuration à MARCON Patrick), FERRIER Pierre (procuration à FABRE Louis-Pierre), LEPIAN Jean-Louis (procuration à PORTAL Serge), LUCIANI-RIPETTI Marina (procuration à MILLET Isabelle), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PAULEAU Serge (procuration à DEVOUX Jean-Louis), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), ROBERT Daniel (procuration à GIRAUD Pierre).

Absent : TATON Robert.

Quorum : 8	Présents : 11	Suffrages exprimés : 20	Pour: 20 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 8 décembre 2021			

N° de la délibération : 2021-44
Objet : Décision modificative n°4 – budget de l'eau potable

Le Président explique à l'assemblée qu'il convient d'apporter une augmentation des crédits pour tenir compte des derniers besoins des services.

Les modifications sont :

Chapitre/article	Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 - 6061	Dépenses d'électricité	+ 30 000 €	
Chapitre 011 - 6068	Fournitures diverses	+ 30 000 €	
Chapitre 011 - 61551	Matériel roulant	+ 20 000 €	
Chapitre 011 – 6261	Frais d'affranchissement	+ 20 000 €	
Chapitre 70 - 70111	Vente d'eau		+ 100 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		+ 100 000 €	+ 100 000 €
Chapitre 041 - 2315	Installations techniques – dépense d'ordre	+ 30 000 €	
Chapitre 041 - 238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles – recette		+ 30 000 €

	d'ordre		
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 30 000 €	+ 30 000 €
TOTAL		+ 130 000 €	+ 130 000 €

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président,

VALIDE la présente décision modificative.

Fait et délibéré en séance,
A CHATEAURENARD, le 14 décembre 2021



Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

[Handwritten signature]

Transmission au représentant de l'Etat le : 31/12/2021
Publication le : 31/12/2021

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.